



**Jeux Paralympiques de Rio 2016**

**Manuel d'Accréditation  
de la Presse par nombre**

**Juin 2015**

# RESUME

1	Objectif de ce manuel .....	3
2	Présentation générale de l'Accréditation de la Presse .....	5
3	Organismes de presse CNP .....	8
4	Organismes de presse directement accrédités .....	12
5	Phase de demande d'Accréditation nominative de la Presse.....	14
6	Carte d'identité et d'accréditation paralympique.....	17
7	Coordonnées et informations complémentaires.....	18

# 1 | OBJECTIF DE CE MANUEL

Le Comité organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016 (Rio 2016) travaille en étroite collaboration avec le Comité International Paralympique (IPC) afin de fournir une procédure d'accréditation équitable et efficace pour la presse.

Ce manuel fournit une présentation générale de cette procédure ainsi que des informations pour les Comités Nationaux Paralympiques (CNP), les organismes de presse écrite, photographes, et les organismes de diffusion radio et télévision non détentrices de droits qui souhaitent couvrir les Jeux.

Ce manuel a été élaboré conformément aux directives du *Manuel technique du IPC sur les médias* et du *Guide utilisateur des accréditations du IPC pour les Jeux Paralympiques*.

**Veillez lire ce manuel attentivement et suivre les étapes requises dans les délais indiqués.**

La demande d'accréditation pour les organismes de presse est une procédure en deux étapes.

L'étape 1 est intitulée « Accréditation de la Presse par nombre » ; la section 3 de ce manuel fournit des instructions à l'attention des CNP et la section 4 concerne les organismes de presse directement accrédités. Le premier but de ce manuel est de fournir des instructions détaillées sur cette étape de la procédure.

L'étape 2 est intitulée « Accréditation de la Presse par Nom » ; veuillez vous reporter à la section 5 de ce manuel pour une présentation générale de cette étape. Des instructions détaillées seront communiquées aux CNP et aux organismes de presse directement accrédités en mars 2016.

**Tableau 1: calendrier d'accréditation de la Presse**

RESPONSABILITE	TACHE	DATE
IPC	Distribution de la Présentation générale de l'Accréditation de la Presse à tous les CNP	5 mars 2015
Rio 2016	Distribution du Formulaire d'Accréditation de la Presse par nombre à tous les CNP et au IPC. Les CNP et le IPC doivent fournir les noms et les coordonnées des organismes de presse souhaitant couvrir les Jeux Paralympiques de Rio 2016. Ces informations devront être soumises avant une date limite raisonnable fixée par les CNP, afin que ces derniers puissent envoyer ces informations à Rio 2016 avant la date butoir	29 juin 2015
Organismes de presse directement accrédités	Les organismes de presse directement accrédités devront renvoyer les demandes d'Accréditation au IPC avant la date limite	14 août 2015

RESPONSABILITE	TACHE	DATE
CNP	Les formulaires de demande d'Accréditation de la Presse par nombre devront être envoyés avant la date limite à Rio 2016	28 août 2015
Rio 2016	Distribution des Formulaires d'accréditation de Presse par Nom aux CNP et au IPC	7 mars 2016
CNP/IPC	<p>Les CNP distribueront les documents aux représentants de presse intéressés, lesquels devront les compléter et les renvoyer aux CNP</p> <p>Le IPC distribue les documents aux organismes de presse directement accrédités, qui devront les remplir et les renvoyer au IPC</p> <p>Ces informations devront être soumises avant une date limite raisonnable fixée par les CNP, afin que ces derniers puissent envoyer ces informations à Rio 2016 avant la date butoir</p>	Mars/avril 2016
CNP/IPC	Date limite d'envoi des Formulaires d'accréditation de Presse par Nom à Rio 2016	5 mai 2016
Rio 2016	Distribution des cartes d'identité et d'accréditation paralympique (CIAP) aux CNP et aux organismes de presse directement accrédités	Juin/juillet 2016
CNP	Distribution des cartes d'identité et d'accréditation paralympique (CIAP) aux individus et aux organismes de presse concernés	Juillet/août 2016
Rio 2016	Début de la validation des cartes pré-validées	22 août 2016

## 2 | PRESENTATION GENERALE DE L'ACCREDITATION DE LA PRESSE

La réussite de tout service de presse pendant les Jeux est assujettie à une gestion efficace de la procédure d'accréditation. L'objectif du IPC et de Rio 2016 consiste à s'assurer que la procédure de traitement des accréditations de la Presse est aussi équitable et efficace que possible.

En mars 2015, le IPC a distribué la présentation générale de l'Accréditation de la Presse à tous les CNP. Comme lors des jeux précédents, la procédure d'accréditation de la presse sera gérée de la même manière que pour les Jeux Olympiques. Le IPC prévoit qu'environ 2 500 représentants de presse seront accrédités pour Rio 2016.

La presse écrite et les photographes de presse, y compris les techniciens et le personnel des organisations de radio et télévision non détentrices de droits, sont accrédités pour les Jeux Paralympiques 2016 sous la catégorie générale « E ».

Les CNP géreront la procédure d'accréditation des agences médias nationales et des individus. Le IPC gérera la procédure d'accréditation des agences de presse mondiales (Reuters, Agence France Presse, Associated Press et Getty Images), des organisations de radio et télévision non détentrices de droits, des organismes de presse des pays non pourvus de CNP, et d'autres organismes de presse internationaux.

### Personnes éligibles

Les accréditations de catégorie « E » sont attribuées aux professionnels des médias qui correspondent aux critères énoncés dans le tableau ci-dessous. Chaque personne doit être affiliée à un ou plusieurs organismes de presse et sa demande doit être validée par les organismes de presse qu'elle représente ainsi que par le CNP correspondant ou par le IPC.

Tableau 2: catégories d'accréditation de la Presse

CATEGORIE	SERVICE
E	<b>JOURNALISTES:</b> journaliste, rédacteur, éditeur photographique, employé ou mandaté par une agence d'information nationale ou internationale, un quotidien général, un quotidien sportif, un magazine ou un site internet sportif, journaliste numérique, ou journaliste indépendant/freelance sous contrat
EP	<b>PHOTOGRAPHE:</b> photographe, répondant aux mêmes critères que ceux définis pour la catégorie « E »

CATEGORIE	SERVICE
ET	<b>TECHNICIEN:</b> technicien répondant aux mêmes critères que ceux définis pour la catégorie E ; les accréditations de cette catégorie sont limitées au personnel de support technique des grandes agences de presse, des organisations et/ou des agences de photo uniquement, généralement le personnel désigné par ces mêmes organisations et qui loue des équipements de télécommunication et autres produits de la Carte tarifaire dans le MPC et sur les sites.
ENR	<b>ORGANISATIONS DE RADIO ET TELEVISION NON DÉTENTRICE DE DROITS:</b> membre d'une organisations de radio et television non détentrice de droits

La presse écrite et les photographes qui représentent des sites internet et des plateformes de médias sociaux (journalistes numériques) entrent dans la catégorie des accréditations de type « E » du CNP et sont assujettis aux normes professionnelles décrites précédemment.

Bien qu'aucun quota ne soit prévu pour les catégories « E », « EP » et « ET », le IPC déterminera si un organisme de presse nommé par un CNP est éligible au type d'accréditation qui lui a été attribué.

Les éditeurs, agences publicitaires, les relations publiques, les agents promotionnels ainsi que les agents des athlètes et les représentants de groupes de presse ou de quotidiens / magazines / internet qui exercent un rôle administratif ne sont pas éligibles à une accréditation E, sauf approbation par le IPC.

### Privilèges d'accès

Le tableau ci-dessous présente le niveau de privilège d'accès de chaque catégorie d'accréditation de la presse.

**Tableau 3: privilèges d'accès par accréditation de la Presse**

CATEGORIE	SITES	ZONES	PLACE	TRANSPORT
E	Tous les sites sportifs MPC PLV (avec laissez-passer visiteur)	4, BLANC	Place dans le stand « E »	T-M
EP	Tous les sites sportifs MPC PLV (avec laissez-passer visiteur)	4, BLANC	Accès aux emplacements photo avec veste/dossard/brassard spécial	T-M
ET	Tous les sites sportifs MPC PLV (avec laissez-passer visiteur)	4, BLANC	Accès aux emplacements photo et au stand E pour des raisons techniques	T-M

CATEGORIE	SITES	ZONES	PLACE	TRANSPORT
ENR	Tous les sites sportifs (sans équipement audio/vidéo) MPC PLV (avec laissez-passer invité mais sans équipement audio/vidéo)	4, BLANC	Place dans le stand « E » (sans équipement audio/vidéo)	T-M

### Définitions

- « Tous les sites sportifs »: comprend les sites d'entraînement quand la séance est définie comme « ouverte ». Des informations complètes sur l'accès aux sites d'entraînement seront fournies dans les manuels pour la presse accréditée, dont la publication est prévue en août 2016
- MPC: Centre Principal de Presse, Barra
- PLV: Village Paralympique, Barra (Village Plaza/zone internationale uniquement). Les informations relatives à la procédure d'attribution de laissez-passer aux PLV seront fournies dans les manuels pour la presse accréditée
- Zone 4: zones réservées à la presse sur les sites sportifs
- Zone BLANC: zones de circulation générale (devant le site) des sites sportifs
- T-M: système de transport des médias, y compris les systèmes de transport public gratuit

### Événements à forte demande

Certains événements, notamment les cérémonies d'inauguration et de clôture, sont classés comme des événements à forte demande pour la presse. Le nombre de membres de la presse et de photographes demandant l'accès à ce site peut être supérieur au nombre de places disponibles dans les tribunes de presse et les emplacements photo.

La liste des événements à forte demande pour les Jeux Paralympiques de Rio 2016 sera établie en 2016. Les billets pour les événements à forte demande seront distribués aux CNP par le IPC dans le Bureau médias et communication du Centre Principal de Presse. La presse accréditée par son CNP recevra des billets délivrés par ce dernier et non pas par le IPC ou par Rio 2016.

Les détenteurs d'accréditation ENR ne sont pas éligibles pour recevoir des billets d'entrée aux événements à forte demande.

## 3 | ORGANISMES DE PRESSE CNP

Les CNP devront identifier les organismes de presse sélectionnés pour accréditation en complétant et en renvoyant à Rio 2016 le formulaire de demande d'Accréditation de la Presse par Nombre. Ces informations permettront à Rio 2016 d'attribuer à chacun de ces organismes des droits d'accès aux services de presse de Rio 2016 pour les Jeux Paralympiques. Chaque CNP recevra un fichier Excel adapté à ses spécificités, qu'il devra renseigner avec les informations requises. Cette section du manuel explique comment le fichier Excel doit être complété.

### Étape 1: nommer un point de contact au sein du CNP

Afin d'assurer une communication fluide tout au long de la procédure d'Accréditation de la Presse par nombre, envoyez un e-mail à l'équipe d'accréditation des médias de Rio 2016 dès la réception de ce manuel et de votre formulaire d'Accréditation de la Presse par nombre à l'adresse suivante : [media.accreditation@rio2016.com](mailto:media.accreditation@rio2016.com) en indiquant le nom et les coordonnées de la personne du CNP qui de la personne responsable de la procédure d'accréditation de la presse. Nous vous prions de bien vouloir indiquer dans l'objet de votre e-mail le code de votre CNP et de mentionner une référence aux Jeux Paralympiques.

### Étape 2: compléter le Formulaire d'Accréditation de la Presse par nombre

Le fichier excel d'Accréditation de la Presse par nombre contient deux feuilles de travail: la première permet de changer la langue des champs du formulaire et la seconde est le **Formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre**.

Dans certains cas, le Formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre peut être prérempli avec des informations fournies à Rio 2016 par le Comité National Olympique (CIO) du territoire du CNP pendant la procédure d'Accréditation de la Presse par nombre des Jeux Olympiques. Si un organisme de presse du territoire du CNP a indiqué pendant la procédure de demande des Jeux Olympiques qu'il souhaitait couvrir les Jeux Paralympiques, le nom de son organisme et ses coordonnées seront pré-remplis. En revanche, les colonnes portant sur le nombre de représentants par catégorie seront vides.

Chaque CNP doit utiliser le formulaire pour indiquer la répartition des accréditations aux divers organismes de presse au sein de son territoire. Il est important de fournir une répartition détaillée du nombre d'accréditations qui sera alloué à chaque organisme d'une catégorie (« E », « EP » et « ET »), comme indiqué dans la Section 2. Il n'est pas nécessaire de mentionner les noms de chaque personne accréditée pour cette étape, les noms des organisations (ou des travailleurs en freelance) étant suffisants.

Les organismes de presse dont les informations ont été pré-remplies dans le formulaire d'Accréditation de la Presse par nombre seront contactés par les CNP directement, afin d'obtenir leur confirmation qu'ils souhaitent toujours couvrir les

Jeux Paralympiques de Rio 2016 et de déterminer le nombre d'accréditations qui leur est nécessaire pour chaque catégorie. Si certains organismes pré-renseignés dans la liste ne souhaitent plus couvrir les Jeux Paralympiques, il convient alors de remplacer les informations préremplies dans le Champ adresse par la mention **JEUX OLYMPIQUES UNIQUEMENT**.

En l'absence d'organisme pré-renseigné dans le formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre, ou si des organismes sont manquants, ces derniers peuvent être saisis dans une nouvelle rangée.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre. Les CNP doivent indiquer le nom complet de chaque organisme de presse dans la colonne appropriée. Veuillez fournir le nom officiel / complet de chaque organisation (ne pas utiliser d'abréviations) car le nom indiqué sera utilisé tout au long de la procédure d'accréditation, et sera celui qui figurera sur les cartes d'identité et d'accréditation paralympique (CIAP).

### Image 1: exemple de formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre



Comitê Organizador dos Jogos Olímpicos e Paralímpicos Rio 2016  
Rio 2016 Organising Committee for the Olympic and Paralympic Games

Formuleiro de Presse par Nombre pour les Comités Paralympiques Nationaux

Comité National Paralympique		BRA					
		Nombre de représentants par catégorie			Total		
Catégorie		E	EP	ET			
Allocation		5	1	0	6		
Nombre des organismes de presse enregistrés		3					
Numéro	Nom de l'organisme de presse	E	EP	ET	Total	Adresse	Ville
EXEMPLE	Gazeta do Brasil	5	2		7	Avenida do Brasil, 123, Cidade Nova	Rio de Janeiro
1	Extra	2	1		3	Av. Cidades, 2016	Rio de Janeiro
2	O Dia	2			2	Rua Jardim Botânico, 2016	Rio de Janeiro
3	The Rio Times	1			1	Av. Paulo de Frontin 2016	Rio de Janeiro

Forme créé: 29 Jun 2015  
Version de la forme: 1

### Étape 3: indiquer les coordonnées de chaque organisme de presse.

Les CNP doivent indiquer les coordonnées de chaque organisme sur le formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre. Les informations suivantes sont obligatoires:

- Adresse de l'organisme de presse:
  - Adresse
  - Ville
  - Département/état/province
  - Code postal
  - Pays

- Numéro de téléphone
- Numéro de fax
- Adresse e-mail
- Représentant de l'accréditation de l'organisme de presse:
  - Nom
  - Prénom
  - Fonction
  - Numéro de téléphone
  - Adresse e-mail

Les CNP doivent indiquer l'adresse des organismes ainsi que le nom et les coordonnées d'une personne responsable de l'accréditation de presse pour chacun d'eux. Cette section du formulaire permettra à Rio 2016 de contacter l'organisme en cas de problème. Les coordonnées de cette personne seront également utilisées pour toutes les questions liées aux services de presse (logement, Carte tarifaire, etc.) pendant les Jeux Paralympiques, sauf si l'organisme de presse fournit un autre contact en envoyant un e-mail à l'adresse [pressoperations@rio2016.com](mailto:pressoperations@rio2016.com)

**Rio 2016 recommande vivement à chaque CNP de contacter ses organismes de presse accrédités, de préférence par e-mail, bien avant la date limite du 28 août 2015 pour leur fournir les coordonnées requises sur le formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre.**

#### **Étape 4: envoyer les formulaires complétés à Rio 2016**

Le fichier excel d'Accréditation de la Presse par Nombre doit être retourné à Rio 2016 par voie électronique à l'adresse suivante [media.accreditation@rio2016.com](mailto:media.accreditation@rio2016.com)

Les coordonnées de chaque organisme seront communiquées à l'équipe des services de presse Rio 2016. Plus rapidement le formulaire d'Accréditation « Presse par Nombre » sera renvoyé, plus rapidement les organismes de presse du CNP pourront entamer la planification concrète de leur couverture des Jeux.

Les CNP doivent retourner à Rio 2016 le formulaire d'Accréditation de la Presse par nombre avant le **28 août 2015**.

Si des modifications au niveau de l'attribution des accréditations de la presse sont nécessaires après l'envoi du formulaire d'Accréditation de la Presse par Nombre (par exemple, pour ajouter des organismes de presse ou augmenter les demandes d'accréditation), les CNP devront faire part de ces changements à Rio 2016 par écrit ; ce document devra être signé par le président ou le secrétaire général et porter le cachet officiel du CNP. Toute demande émanant d'un organisme de presse sera redirigée vers le CNP responsable ou vers le IPC.

**Tableau 4: calendrier d'Accréditation de la Presse par nombre des CNP**

RESPONSABILITE	TACHE	DATE
IPC	Distribution de la Présentation générale de l'Accréditation de la Presse à tous les CNP	5 mars 2015
Rio 2016	Distribution des formulaires d'Accréditation de la Presse par Nombre à tous les CNP. Les CNP doivent fournir les noms et les coordonnées des organismes de presse et des individus souhaitant couvrir les Jeux Paralympiques de Rio 2016.	29 juin 2015
CNP	Date limite d'envoi des formulaires d'Accréditation de la Presse par Nombre à Rio 2016	28 août 2015

## 4 | ORGANISMES DE PRESSE DIRECTEMENT ACCREDITES

### Organismes de diffusion non détentrices de droits

Une accréditation ENR sera accordée à un certain nombre d'organisations de radio et télévision non détentrices de droits, afin qu'ils puissent couvrir les Jeux Paralympiques de Rio 2016.

Le IPC est responsable de l'allocation de toutes ces accréditations « ENR » qui ne sont pas incluses dans la procédure des CNP. Les organisations de radio et télévision non détentrices de droits devront se conformer aux règles d'accès aux informations du IPC et seront tenus de signer un engagement en ce sens au nom de l'organisation et de toutes les personnes désignées par cette dernière pour couvrir les Jeux Paralympiques.

**Tableau 5: calendrier d'accréditation des organisations de radio et télévision non détentrices de droits**

RESPONSABILITE	TACHE	DATE
IPC	Début de la procédure d'accréditation ENR des organisations de radio et télévision non détentrices de droits  Les ENR intéressés doivent contacter l'équipe des opérations de médias du IPC par e-mail à l'adresse <a href="mailto:media.accreditation@paralympic.org">media.accreditation@paralympic.org</a> pour soumettre leur demande et indiquer les coordonnées de la personne responsable pour la procédure d'accréditation et d'assurer les communications avec le IPC et Rio 2016.  Le IPC fournit les formulaires d'Accréditation de la Presse par Nombre aux ENR intéressés	29 juin 2015
Organisations de radio et télévision non détentrice de droits	Date butoir pour retourner les demandes d'accréditation ENR au IPC	14 août 2015
IPC	Le IPC informe tous les candidats s'il donne suite ou non à leur demande  Les Règles d'accès aux informations et le formulaire d'engagement ENR sont envoyés aux organismes retenus	28 août 2015
Organisations de radio et télévision non détentrice de droits	Envoi du formulaire d'engagement ENR complété au IPC	Janvier 2016
IPC	Envoi des Formulaires d'accréditation de Presse par Nom aux ENR (voir la section 5 pour plus de détails et le calendrier)	Mars 2016

Les demandes des organisations de radio et télévision non titulaires de droits envoyées après le 14 août 2015 ne seront pas étudiées en vue d'une accréditation par le IPC.

### Agences et autres organismes de presse directement accrédités par le IPC

Les agences de presse mondiales (Reuters, Agence France Presse, Associated Press, Getty Images), les organismes de presse des pays non pourvus de CNP, et d'autres organismes de presse internationaux seront directement accrédités par le IPC. Les coordonnées de la personne responsable de l'accréditation au sein de chaque organisme seront transmises à Rio 2016 afin de faire parvenir le guide d'hébergement, la Carte tarifaire ainsi que d'autres informations connexes.

**Tableau 6: calendrier d'accréditation des agences et d'autres organismes de presse directement accrédités par le IPC**

RESPONSABILITE	TACHE	DATE
IPC	Début de la procédure d'accréditation des agences et d'autres organismes de presse directement accrédités par le IPC  Le IPC fournit les formulaires d'Accréditation de la Presse par nombre aux agences et à d'autres organismes de presse directement accrédités	29 juin 2015
Agences et autres organismes de presse directement accrédités par le IPC	Date butoir pour le retour des demandes d'accréditation du IPC des agences et d'autres organismes de presse au IPC	14 août 2015
IPC	Le IPC informe tous les candidats s'il donne suite ou non à leur demande	28 août 2015
IPC	Envoi des documents sur Formulaire d'accréditation de Presse par Nom aux agences et aux autres organismes de presse directement accrédités (se reporter à la section 5 pour plus de détails et pour voir le calendrier)	Mars 2016

## 5 | PHASE DE DEMANDE D'ACCREDITATION NOMINATIVE DE LA PRESSE

Après avoir passé la première partie du processus d'accréditation, les CNP, ainsi que le IPC, recevront les documents sur Formulaire d'accréditation de Presse par Nom en mars 2016.

Il relève de la responsabilité des CNP d'organiser la distribution et la collecte des Formulaires d'accréditation de Presse par Nom, et de renvoyer les formulaires complétés à Rio 2016. Le IPC quant à lui est chargé d'organiser la distribution et la collecte des Formulaires d'accréditation de Presse par Nom des organismes de presse directement accrédités, et de renvoyer les formulaires complétés à Rio 2016.

Voici les informations qui seront demandées sur le formulaire de demande d'accréditation pour chaque représentant accrédité dans les catégories de presse:

- Organisme responsable
- Nom de l'organisme de presse
- Sous-catégorie
- Fonction
- Nom
- Prénom
- Deuxième prénom
- Nom d'usage
- Prénom d'usage
- Sexe
- Date de naissance
- Nationalité
- Numéro CPF (citoyens brésiliens uniquement)
- Type d'identification
- Numéro d'identification

- Autorité émettrice du document d'identification
- Date d'émission du document d'identification
- Date d'expiration du document d'identification
- Nom complet de la mère
- Numéro de téléphone fixe
- Numéro de téléphone mobile
- Adresse e-mail

Une photographie récente format passeport sera également requise à ce stade de la procédure afin d'imprimer et de distribuer les Cartes pré-validées.

Les CNP et le IPC devront renvoyer toutes les Formulaires d'accréditation de Presse par Nom à Rio 2016 avant la date limite, fixée au **5 mai 2016**. Les demandes incomplètes ou erronées ne seront pas acceptées.

Tous les organismes de presse doivent s'assurer qu'ils ont fourni toutes les informations requises en vue de l'accréditation à leur CNP ou au IPC bien avant la date butoir pour les Formulaires d'accréditation de Presse par Nom afin de permettre tout suivi par le CNP ou le IPC.

**Tableau 7: calendrier d'accréditation nominative de la Presse**

RESPONSABILITE	TACHE	DATE
Rio 2016	Distribution des documents sur Formulaire d'accréditation de Presse par Nom aux CNP et au IPC	7 mars 2016
CNP/IPC	Les CNP distribueront les documents aux représentants de presse intéressés, lesquels devront les compléter et les renvoyer aux CNP  Le IPC distribue les documents aux organismes de presse directement accrédités, qui devront les remplir et les renvoyer au IPC  Ces informations devront être soumises avant une date limite raisonnable fixée par les CNP, afin que ces derniers puissent envoyer ces informations à Rio 2016 avant la date butoir	Mars/avril 2016
Organismes de presse	Les organismes de presse devront soumettre les demandes d'accréditation de la presse de leurs représentants au CNP ou au IPC	Mars/avril 2016
CNP/IPC	Date limite d'envoi des Formulaires d'accréditation de Presse par Nom à Rio 2016	5 mai 2016
Rio 2016	Distribution des cartes d'identité et d'accréditation paralympique (CIAP) aux CNP et aux organismes de presse directement accrédités	Juin/juillet 2016

RESPONSABILITE	TACHE	DATE
CNP	Distribution des cartes d'identité et d'accréditation paralympique (CIAP) aux individus et aux organismes de presse concernés	Juillet/août 2016
Rio 2016	Début de la validation des cartes pré-validées	22 août 2016

## 6 | CARTE D'IDENTITE ET D'ACCREDITATION PARALYMPIQUE

La carte d'identité et d'accréditation paralympique (CIAP) permet aux personnes accréditées d'avoir accès aux sites et à d'autres services pendant les Jeux Paralympiques de Rio 2016, conformément à leur catégorie d'accréditation spécifique.

Rio 2016 travaille en étroite collaboration avec les agences de sécurité du gouvernement brésilien afin d'assurer la protection et la sécurité de tous les participants aux Jeux Paralympiques de Rio 2016. L'une des mesures jugées indispensables pour assurer la protection et la sécurité est le contrôle d'identité et l'évaluation de toutes les personnes accréditées.

Une fois que ces évaluations seront terminées, Rio 2016 délivrera une CIAP pour permettre au participant de prendre part aux Jeux. Pour chaque Formulaire d'accréditation de Presse par Nom reçue au plus tard le **5 mai 2016**, Rio 2016 enverra la Carte pré-validée (PVC) correspondante au CNP ou à l'organisme de presse directement accrédité à partir du mois de juin 2016. Concernant les organismes de presse qui n'auront pas été nommés par le CNP, il relèvera alors de la responsabilité de ce dernier de transmettre cette PVC aux organismes accrédités ou aux personnes désignées.

À la réception de la CIAP, la carte servira de document d'autorisation d'entrée au Brésil du 5 juillet 2016 au 28 octobre 2016, à condition que le passeport ou le document de transport du participant reste valide jusqu'au 31 décembre 2016. La CIAP peut être utilisée pour des entrées multiples au Brésil, tant qu'elle est présentée à la frontière accompagnée d'un passeport ou d'un document de voyage valide.

Au moment de leur arrivée au Brésil, tous les participants devront passer une procédure de validation de l'accréditation Rio 2016 afin de finaliser la procédure d'accréditation. Les principaux sites de validation pour la presse se trouvent à l'aéroport international Tom Jobim (Rio de Janeiro, GIG) et dans le Centre d'accréditation des Médias (situé en dehors du MPC). Il est également possible d'effectuer cette procédure de validation dans les bureaux d'accréditation des sites, qui sont situés à proximité des sites sportifs. Les heures d'ouverture de chaque site seront confirmées en 2016.

Toutes les Formulaires d'accréditation de Presse par Nom que Rio 2016 aura reçues après le 5 mai 2016 ne seront acceptées qu'en cas de circonstances exceptionnelles et devront être approuvées par le IPC. Si cette approbation est accordée, Rio 2016 délivrera la CIAP correspondante au représentant au Centre d'accréditation des médias. Dans tous les cas, cette personne sera entièrement responsable de l'obtention d'un visa d'entrée au Brésil le cas échéant, via la procédure régulière.

Veuillez noter que toute personne arrivant au Brésil avec sa CIAP avant ou pendant les Jeux Olympiques ne pourra pas valider sa CPV avant le 22 août 2016.

## 7 | COORDONNEES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des informations sur les sites et les services pour la presse des Jeux Paralympiques de Rio 2016 sont fournies dans le manuel des services et des sites pour la Presse, disponible sur Rio Exchange, l'extranet des Opérations de presse de Rio 2016.

Pour demander des identifiants de connexion, veuillez visiter la page <https://rioexchange.rio2016.com> et cliquer sur « *Pour demander des identifiants de connexion, complétez le formulaire de demande utilisateur* ». Veuillez à bien sélectionner l'option « opérations de presse » dans le menu des demandes. Un identifiant et un mot de passe seront envoyés à l'adresse e-mail que vous aurez fournie dans le formulaire.

Pour obtenir de l'aide au niveau de l'extranet et des services de presse en général, veuillez contacter les Opérations de presse de Rio 2016 à l'adresse [pressoperations@rio2016.com](mailto:pressoperations@rio2016.com)

Pour plus d'informations sur la procédure d'Accréditation de la Presse par Nombre, ou pour obtenir de l'aide pour remplir les formulaires, veuillez contacter l'équipe Accréditation des médias Rio 2016 à l'adresse [media.accreditation@rio2016.com](mailto:media.accreditation@rio2016.com)

Les organismes de presse directement accrédités peuvent contacter l'équipe des opérations de médias du IPC par e-mail à l'adresse suivante : [media.accreditation@paralympic.org](mailto:media.accreditation@paralympic.org)

### Questions fréquemment posées

*Les membres de la presse doivent-ils faire une demande de visa pour le Brésil s'ils sont accrédités pour les Jeux Paralympiques?*

Rio 2016 enverra une carte d'identité et d'accréditation paralympique (CIAP) aux Comités nationaux paralympiques concernés ou directement à l'organisme de presse pour chaque personne pour laquelle le CNP ou un organisme de presse directement accrédité aura renvoyé une demande d'accréditation avant le 5 mai 2016. Cette CIAP fera office d'exemption de visa d'entrée au Brésil pour son détentric, à condition que celui-ci présente un document de transport valide (passeport), entre le 5 juillet et le 28 octobre 2016. La CIAP permettra l'entrée au Brésil uniquement. Il revient aux membres de la presse accréditée entrant au Brésil via un autre pays de faire les démarches nécessaires pour obtenir les visas requis afin d'entrer ou de transiter par ce pays.

### *Comment les membres de la presse trouveront-ils un logement à Rio de Janeiro?*

Le Guide d'hébergement de la Presse de Rio 2016 est disponible au format PDF sur Rio Exchange. Ce guide présente les options d'hébergement disponibles pour la presse accréditée uniquement, ainsi que l'intégralité du processus de réservation d'un logement pour les Jeux Paralympiques de Rio 2016. Date butoir pour la réservation et le règlement d'hébergement: 60 % de la somme totale doit être réglé avant le 30 septembre 2015. Tout solde restant, le cas échéant, doit être réglé avant le 31 mars 2016.

### *Le IPC accorde-t-il des accréditations aux organismes nouveaux médias et internet?*

Le IPC accorde des accréditations aux organismes nouveaux médias et Internet. Elles sont incluses dans le cadre de la procédure d'accréditation de la presse des CNP et les mêmes standards professionnels sont applicables à tous les candidats.

### *Que sont les Règles d'accès aux informations?*

Les Règles d'accès aux informations s'appliquent à la radiodiffusion et à la télédiffusion par les organisations de radio et de télévision non détentrices de droits (ENR). Les détentrices d'une accréditation ENR ont la possibilité d'accéder à tous les sites de compétition ainsi qu'au Centre Principal de presse, mais sous certaines conditions énoncées dans les Règles d'accès aux informations. Ces règles ont été établies pour protéger l'exclusivité des diffuseurs qui ont acheté des droits, tout en accordant un accès équitable aux ENR afin de leur permettre de retransmettre les temps forts des Jeux à des fins d'information. Les Règles d'accès aux informations définissent clairement les principes qui s'appliquent à la couverture par les organismes ENR, ainsi que les conditions d'accès aux sites et les restrictions dans la ville hôte. Si une organisation reçoit une accréditation ENR, celle-ci est tenue de signer un engagement stipulant qu'elle-même ainsi que toutes les personnes accréditées par cette dernière se conformeront aux Règles d'accès aux informations.

### *Mon accréditation couvre-t-elle également les Jeux Olympiques? / Comment obtenir une accréditation pour les Jeux Olympiques?*

La procédure de demande d'accréditation de la presse présentée dans ce manuel porte uniquement sur les Jeux Paralympiques. Une procédure similaire a été menée à bien pour les Jeux Olympiques, par les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et par le Comité International Olympique (CIO) un peu plus tôt en 2015. Les organismes de presse doivent se mettre en contact avec le Comité National Olympique (CNO) de leur territoire et consulter régulièrement le site extranet de Rio Exchange pour obtenir des informations sur la procédure de demande.